

Recommandations destinées aux administrations scolaires (de la maternelle à la 12^e année) au sujet de la pandémie de grippe (H1N1) 2009

Le 8 mai 2009 – Mise à jour : le 18 septembre 2009

Le présent document de recommandations est fondé sur l'orientation fournie par l'Agence de la santé publique du Canada et complété par l'information offerte par Alberta Health and Wellness (AHW) et Alberta Health Services (AHS) au sujet des fermetures d'école et des autres mesures de santé publique entreprises dans les écoles en cas de pandémie de grippe (H1N1) 2009 au Canada. Ce document se base sur les preuves scientifiques qui sont actuellement disponibles; il pourra donc être modifié à mesure que d'autres données seront disponibles.

Ce document vient mettre à jour l'orientation du 8 mai dernier de AHW et AHS intitulée « Orientation à l'intention des administrateurs scolaires sur le virus de l'influenza H1N1 ». Il est destiné aux enfants et aux adolescents scolarisés et prend en compte les activités en classe, le sport, la musique et les sorties pédagogiques dans la communauté ou dans d'autres écoles.

L'objectif du *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza* est premièrement de réduire le nombre de maladies graves et la mortalité globale, et deuxièmement de minimiser les répercussions de la pandémie de grippe pour la population canadienne.

Contexte :

Le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 se propage dans le monde entier depuis qu'il a été identifié pour la première fois en avril 2009. On a continué de signaler des cas de maladie en Alberta durant l'été, alors que la grippe est normalement très peu active durant cette période. À ce jour, le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 entraîne chez les personnes atteintes un syndrome grippal (SG) apparenté aux virus de la grippe saisonnière. Le SG se définit ainsi :

Apparition soudaine de symptômes respiratoires accompagnés de toux et de fièvre (pas dans tous les cas), ainsi qu'au moins un des symptômes suivants : maux de gorge, douleurs musculaires, douleurs articulaires ou état de faiblesse. Des symptômes gastro-intestinaux (vomissements ou diarrhée, par exemple) peuvent également être présents.

Bien que la majorité des cas de grippe pandémique (H1N1) 2009 survenus au Canada ont été bénins (surtout chez les enfants) et suivis d'un rétablissement complet, quelques personnes immunodéficientes et femmes enceintes ont été gravement touchées par la maladie.

On pense que le virus de la grippe se transmet entre les personnes par la toux et les éternuements de la même manière que la grippe saisonnière. Le virus peut également se transmettre par les mains par auto-inoculation, car il subsiste sur les surfaces jusqu'à huit heures après s'y être déposé. Une fois la personne infectée, les symptômes peuvent apparaître jusqu'à quatre jours plus tard, mais l'individu est contagieux dès le jour précédent l'apparition des symptômes et jusqu'à sept jours après. Certaines personnes demeurent contagieuses jusqu'à 10 jours ou plus, surtout les enfants. Le risque de contagion est maximal durant les premiers jours après l'apparition des symptômes.

Recommandation concernant la notification des parents en cas de H1N1

Le protocole concernant le signalement des cas de virus H1N1 dans les écoles a changé, et celles-ci ne seront pas informées si l'un de leurs élèves ou de leurs employés est atteint du virus H1N1, comme c'était le cas au départ au printemps 2009. Par conséquent, il n'est pas

recommandé que les autorités scolaires communiquent avec les parents si une personne ou un petit groupe de personnes contractent le virus H1N1. En vertu du nouveau protocole, les services de santé publique mèneront une enquête et recommanderont à l'école les mesures préventives à prendre si l'on constate un taux d'absentéisme supérieur à 10 % dans l'établissement pour cause de maladie. Les services de santé publique s'associeront à l'autorité scolaire pour avertir la communauté scolaire et définir les mesures préventives appropriées à prendre.

Recommandation concernant les fermetures d'école :

Bien qu'il arrive que le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 soit transmis à l'école d'un enfant à un autre, il se propage également dans d'autres endroits dans la communauté. Par conséquent, **l'Agence de la santé publique du Canada continue de déconseiller la fermeture généralisée des écoles, et cette recommandation sera suivie en Alberta.**

On pourra envisager au cas par cas la fermeture de certaines écoles s'il existe des risques importants pour la santé publique, pour la communauté scolaire ou locale, ou si l'absentéisme nuit au bon déroulement des activités dans l'établissement. De telles décisions seraient prises conjointement par les autorités de santé publique et l'administration de l'école.

Autres recommandations concernant le milieu scolaire :

Il a été établi que les enfants contribuent de façon importante à la propagation de la grippe, y compris du virus pandémique (H1N1) 2009, à l'école comme dans la communauté. En milieu scolaire, le risque de contagion est accru puisque les personnes sont en contact rapproché. Dans la plupart des cas de syndrome grippal chez l'enfant et l'adulte, aucun test de dépistage ne sera réalisé chez les personnes infectées par le virus pandémique (H1N1) 2009, car les symptômes sont généralement bénins et ne nécessitent pas d'analyse biologique.

Il est important que les écoles prennent les mesures suivantes afin de réduire le risque de contagion :

1. Encourager et appliquer les pratiques de base de prévention des infections comme les règles d'hygiène respiratoire et le nettoyage fréquent des mains :

- ♦ Si vous êtes malade, restez à la maison, n'allez pas au travail ni à l'école, et évitez les lieux publics. Si les symptômes s'aggravent, consultez un médecin.
- ♦ L'un des meilleurs moyens d'éviter la grippe est de se faire vacciner chaque année. On prévoit la sortie du vaccin contre la grippe H1N1 d'ici novembre 2009.
- ♦ Lavez-vous les mains avant de préparer des aliments, de manger ou de vous toucher le visage et après avoir éternué ou toussé, avoir été aux toilettes ou avoir touché un objet contaminé.
- ♦ Lavez-vous les mains au savon et à l'eau, ou utilisez un produit pour les mains à base d'alcool.
 - Lavez-vous les mains au savon et à l'eau lorsqu'elles sont visiblement sales. Le geste mécanique de se frotter les mains avec du savon sous une eau tiède pendant au moins 15 secondes, puis de les sécher avec une serviette en tissu sèche ou une serviette en papier permet d'éliminer efficacement les bactéries qui se trouvent sur la peau.
 - Si vous n'avez pas accès à du savon et de l'eau, vous pouvez utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (60 à 90 % d'alcool), à condition de ne pas avoir les mains visiblement sales. Avant d'appliquer le produit désinfectant, vos mains doivent être sèches. Appliquez suffisamment de produit désinfectant pour recouvrir toute la surface des mains, en insistant sur le bout des doigts, le dos de la main et la base du pouce. Continuez de vous frotter les mains jusqu'à ce que le produit soit entièrement sec, ce qui prend au moins 15 à 20 secondes.

- ♦ Toussez ou éternuez dans le creux de votre bras plutôt que dans votre main.
- ♦ Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche après avoir serré la main de quelqu'un ou avoir touché des surfaces dures (plan de travail, poignée de porte) ou d'autres surfaces sur lesquelles des virus pourraient se trouver.

2. Détecter et isoler rapidement les élèves, les membres du personnel et les autres personnes qui sont malades.

- ♦ Il faut informer les parents et tuteurs, le personnel, les bénévoles et les élèves sur la manière de reconnaître les syndromes grippaux. Il revient aux parents et tuteurs, aux enseignants et aux autres membres du personnel de surveiller, chaque jour ou plus souvent, l'éventuelle apparition d'un syndrome grippal chez leurs enfants ou leurs élèves.
- ♦ Le personnel de l'école doit être prêt à **isoler rapidement les élèves et les membres du personnel qui présentent des signes de syndrome grippal à l'école** dans une pièce à l'écart des autres, en assurant une supervision appropriée jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux. Pour éviter la transmission des infections, respectez scrupuleusement les règles d'hygiène respiratoire et de propreté des mains, et dans la mesure du possible, ne vous approchez pas à plus de 2 m des personnes malades. L'Agence de la santé publique du Canada ne recommande pas l'emploi de masques, car le grand public n'a pas reçu la formation nécessaire à leur bonne utilisation.
- ♦ **Les élèves qui manifestent un syndrome grippal doivent être raccompagnés chez eux par un parent ou un tuteur**, et non dans l'autobus scolaire. Si l'élève est forcé de prendre l'autobus, il doit rester à l'écart des autres et se couvrir la bouche avec un mouchoir lorsqu'il tousse ou qu'il éternue, ou bien le faire dans le creux de son bras.
- ♦ **Les personnes qui manifestent un syndrome grippal doivent rester à la maison jusqu'à ce que les symptômes disparaissent et qu'ils se sentent en état** de participer pleinement à toutes les activités scolaires habituelles.
- ♦ Dans les écoles où un grand nombre d'élèves sont atteints de problèmes de santé sous-jacents qui augmentent leurs risques de contracter une maladie ou des complications plus graves en raison du virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009, les enfants qui présentent des symptômes doivent rester en isolement à la maison pendant sept jours à compter de l'apparition des symptômes, ou jusqu'à disparition complète de ces symptômes si cela prend plus de temps.
- ♦ Dans les écoles accueillant des élèves **ayant des besoins spéciaux** qui ont une trachéostomie ou qui utilisent un nébuliseur ou un inhalateur dosé, les mêmes recommandations s'appliquent si ces élèves manifestent un syndrome grippal. Isolez l'élève malade dans une pièce séparée et prenez les dispositions nécessaires pour qu'un parent ou tuteur le raccompagne à la maison. Les risques de complications étant plus importants pour ces élèves, on pourra leur conseiller de consulter un médecin en fonction de la gravité de la maladie et de leur problème de santé préexistant.

3. Effectuer un nettoyage fréquent de l'environnement.

- ♦ **Nettoyez les surfaces en contact fréquent avec les mains** (comme les poignées de porte, les rampes d'escalier, les robinets, les claviers d'ordinateur, les téléphones) **au moins deux fois par jour** pour éviter la transmission du virus d'une personne à l'autre par les mains.
- ♦ Utilisez des produits de nettoyage ordinaires du commerce, en suivant les instructions fournies.
- ♦ Prévoyez un nombre suffisant de poubelles dans les classes et les couloirs, et videz-les au moins une fois par jour.

4. Surveiller et signaler les épidémies de maladie respiratoire.

- ♦ Continuez d'avertir les autorités de santé publique en cas d'absences dépassant 10 % de la population de l'école en utilisant les moyens de communication habituels.
- ♦ Les autorités de santé publique mèneront une enquête sur l'agent responsable et préciseront les mesures de contrôle à prendre, le cas échéant.

Intervention de santé publique :

Alors que le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 continue de se propager dans notre communauté, les personnes atteintes d'un syndrome grippal bénin ne sont pas testées pour la maladie, conformément aux recommandations de AHW et AHS. Ainsi, le suivi sanitaire des cas de grippe pandémique (H1N1) 2009 est désormais limité aux personnes hospitalisées uniquement. Par conséquent, **les écoles ne seront pas averties des cas isolés** de grippe pandémique (H1N1) 2009 touchant l'un de leurs élèves ou de leurs employés, comme c'était le cas au printemps 2009. Il est prévu que tous les élèves et les membres du personnel qui manifestent un syndrome grippal restent à la maison jusqu'à ce qu'ils se sentent en état de participer aux activités scolaires normales. Il n'est pas nécessaire pour les personnes ayant été en contact rapproché avec des personnes atteintes du virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 d'être exclues de l'école ou du lieu de travail tant qu'elles ne manifestent pas elles-mêmes de symptômes.

Causes de fermetures d'école

À l'heure actuelle, la fermeture généralisée des écoles de façon proactive n'est pas recommandée. Les répercussions négatives d'une telle mesure en termes de coût socio-économique et de perturbation sociale l'emporteraient sur les éventuels avantages en matière de réduction de la contagion dans la communauté. En revanche, on pourra envisager des fermetures réactives dans certains cas :

1. En cas d'éclosion de SG avec confirmation de la présence du virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 dans une classe ou une école sur une période de plusieurs jours à plusieurs semaines, les autorités de santé publique pourront recommander la fermeture temporaire de l'école afin d'enrayer la contagion dans ce milieu. Cette solution ne sera envisagée que si les avantages sont plus importants que les inconvénients. Cette mesure serait prise par les représentants locaux de la santé publique, en consultation avec le médecin conseil en chef de l'Alberta et l'école en cause.
2. Les représentants de l'école peuvent décider de fermer temporairement l'établissement pour des causes telles qu'un manque de personnel rendant impossible le bon déroulement des activités. Si une école touchée par le virus est fermée, il faut inciter les élèves renvoyés chez eux à éviter de se réunir en grand nombre à d'autres endroits où la grippe pandémique (H1N1) 2009 pourrait se propager sans être contrôlée.
3. Si la situation actuelle venait à changer, à savoir si la maladie n'était plus bénigne et devenait grave, de nouvelles recommandations seraient émises concernant la fermeture des écoles.

Recommandations pour les sorties pédagogiques et les activités scolaires

À l'heure actuelle, il n'y a aucune restriction concernant les sorties pédagogiques (sauf dans les établissements médicaux). Toutefois, les recommandations suivantes doivent être suivies :

- ♦ Les élèves malades doivent demeurer à la maison;
- ♦ Il ne faut pas partager les aliments ni les boissons;
- ♦ Il faut prévoir un désinfectant pour les mains adapté ou identifier un endroit permettant de se laver les mains;
- ♦ Il doit exister un processus permettant aux parents de venir chercher leur enfant s'il manifeste un syndrome grippal durant une sortie pédagogique.

Pour les sorties pédagogiques de plus de 24 heures, veuillez suivre les recommandations suivantes :

Avant d'entreprendre le voyage, il faut vérifier que les élèves et le personnel ne manifestent pas de syndrome grippal. Il est recommandé que les personnes qui présentent un syndrome grippal ne participent pas à la sortie jusqu'à ce que les symptômes disparaissent et qu'elles se sentent en état de participer pleinement à toutes les activités prévues. En ce qui concerne les élèves ayant des besoins spéciaux, ils ne doivent pas avoir manifesté de syndrome grippal dans les sept jours précédents.

En ce qui concerne les visites scolaires d'établissements de santé, y compris les établissements de longue durée et autres établissements pour personnes âgées :

- ♦ Pour le moment, il est recommandé de n'effectuer aucune visite d'hôpitaux ou autres établissements de ce genre avec des enfants de 6^e année ou plus jeunes, y compris les garderies d'enfants.
- ♦ Les élèves peuvent continuer de prendre part au programme PARTY; toutefois, il faut suivre les recommandations suivantes :
 - Les élèves malades doivent rester à la maison;
 - Les visites sont limitées aux services des urgences et aux classes, sans pouvoir accéder aux autres services.
 - Il faut prévoir un désinfectant pour les mains adapté ou identifier un endroit permettant de se laver les mains.

Références

Agence de la santé publique du Canada. Document d'orientation de la santé publique pour les programmes de garderie d'enfants et les écoles (maternelle à 12^e année) concernant la prévention et la gestion des cas de syndrome grippal (sg), y compris le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009. <<http://www.phac-aspc.gc.ca/alert-alerte/h1n1/interim-provisaires0819-fra.php>>.

Agence de la santé publique du Canada. Prévention et gestion des cas de syndrome grippal (SG) soupçonné d'être attribuable au virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 dans les colonies de vacances
<www.phac-aspc.gc.ca/alert-alerte/h1n1/guidance-orientation-06-30-fra.php>.

Public Health Centres, Disease Control and Affiliates. Community Infection Prevention and Control Manual. Capital Health Edmonton Area. Avril 2008.